



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°2022-06/AMT-74

**Le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-1 à L.2542-13,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande de la société GH France en date du 14/06/2022,

Considérant que des travaux d'élagage des arbres d'accompagnement de voirie doivent être effectués **avenue d'Alsace et rue du Général de Gaulle (le long de la rue du Terrain)**, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin de garantir la sécurité des agents intervenant sur le chantier et des usagers empruntant cette voie,

### ARRÊTE

**Article 1 :** des travaux d'élagage des arbres d'accompagnement de voirie doivent être effectués **avenue d'Alsace et rue du Général de Gaulle (le long de la rue du Terrain)**,

**du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022**

**Article 2 :** Le stationnement sera interdit et qualifié gênant en vertu de l'article R.417-10 du Code de la Route, dans la zone de travaux. Les contrevenants s'exposent à la mise en fourrière sans préavis de leur véhicule.

**Article 3 :** Pour les besoins des travaux la chaussée sera rétrécie et la circulation sera alternée par feux tricolores de chantier ou par piquets mobiles.

**Article 4 :** Compte tenu du rétrécissement et de l'évolution des engins les usagers devront aborder ce secteur avec la plus grande prudence. La vitesse des véhicules sera limitée à **30 km/h**.

**Article 5 :** La signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 6 :** Les services de Police et de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Eurométropole de Strasbourg – Service des Voies Publiques (*par courriel*),
- Section des Sapeurs Pompiers de Reichstett – M. Pascal Bildstein (*par courriel*),
- Société GH France – 2 impasse de l'Europe 57370 Phalsbourg (*par courriel*),
- Affichage, archives

Fait à Reichstett, le 15 juin 2022



Patrick ECKART  
Adjoint au Maire